

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 5 juin 2026

Présents : Solange TASSIGNY, Adeline MASSA – PICQUENOT, Sandrine MASSA, Mélanie UNINSKY, Véronique LESLUIN, Siegfried GLESSMER, Julien LARCHER, Stéphane LE TOUZE, Michel BEZOUT, Yvon SALLES et Amaury GRENTE.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : 11

Absents excusés : néant

Pouvoirs : néant

Votants : 11

Date de convocation : 27/05/2026

Président de séance : M. Siegfried GLESSMER, maire

Secrétaire de séance : M. Amaury GRENTE

Après avoir constaté que le quorum est atteint, est la séance est déclarée ouverte à 20h.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du CM du 27/04/2026
- Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- Membres de la CCLE
- Proposition de membres de la CCID
- Nomination du correspondant défense
- Participation aux charges de fonctionnement des enfants scolarisés à Troarn
- CET de Caroline Delhayé
- Tarification de la salle des fêtes
- Cartographie des chemins et des points d'intérêts
- Recensement des gites
- Restauration de la Croix de Janville
- Entretien des cimetières
- Vente du chemin des froides Vignes

Il est demandé l'autorisation d'ajouter 4 points à l'ordre du jour :

- Remboursement des frais engagés par Siegfried GLESSMER
- Convention avec M. DUMONT concernant les parcelles cadastrées n° 13, 304 et 305.
- Convention avec Le Haras d'Alcor concernant la parcelle cadastrée 407
- Vente d'une portion du chemin des Froides vignes.

Cette demande est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Approbation du compte-rendu du 27/04/2026.

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 est arrêté à l'unanimité.

Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Election des délégués :

Siegfried GLESSMER est candidat. Il obtient 10 voix sur 11 suffrages exprimés (1 nul).

M. Siegfried GLESSMER, né le 05/11/1974 à Marseille a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants :

Prénom et nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
Julien Larcher	11	11
Sandrine Massa	11	11
Michel Bezout	11	11

Julien LARCHER, né le 21/05/1985 à Equemauville a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Sandrine MASSA, né le 24/07/1967 à Caen a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Michel BEZOUT, né le 23/04/1956 à Berlin a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Membres de la CCLE

Les membres proposés de la Commission de contrôle des listes électorales (CCLE) sont :

	Civilité	NOM de naissance et (NOM d'usage)	Prénom
Conseiller municipal	M.	BEZOUT	Michel
suppléant	Mme	CORNU (LESLUIN)	Véronique
Délégué du Tribunal	Mme	SANTINI (MAZERON)	Nicole
Suppléant	Mme	JOBERT	Sandra
Délégué du Préfet	M	LEHUGEUR	Henri
Suppléant	M.	LARCHER	Jean-Louis

Propositions de membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

M. le Maire propose la liste suivante de contribuables en vue de la désignation des commissaires et suppléants de la commission communale des impôts directs par le directeur départemental des finances publiques.

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse
1	Mme	Ledormeur	Michèle	03/07/1949	501 rue de l'Eglise 14670 Janville
2	M.	Biernat	Gérard	01/08/1943	119 rue Haute 14670 Janville
3	Mme	Verhuslt	Nicola	03/03/1963	432 Chemin de Calleville 14670 Janville
4	M.	Porcher	Christophe	27/06/1973	38 Chemin du Marais 14670 Janville
5	Mme	Lesluin	Véronique	06/08/1961	158 ter Rue Haute 14670 Janville
6	M.	Legrand	Pierre	04/04/1978	111 Impasse du Grand Champ 14670 Janville
7	Mme	Cano	Amélia	24/11/1989	106 Impasse du Haut magny 14670 Janville
8	M.	Bezout	Michel	23/04/1956	2520 route d'Argences 14670 Janville
9	M.	Picquenot	Florent	18/10/1987	320 Chemin des Bruyères 14670 Janville
10	M.	Larcher	Julien	21/05/1985	2560 route d'Argences 14670 Janville
11	M.	Larcher	Adrien	30/01/1990	2930 Route d'Argences 14670 Janville
12	Mme	Tassigny	Solange	27/12/1967	155 Rue Haute 14670 Janville
13	Mme	Othon	Nathalie	09/12/1960	415 chemin de Calleville
14	M.	Chrisman	Daniel	09/04/1951	415 chemin de Calleville
15	Mme	Troussard	Bernadette	19/01/1966	34 chemin dit Bertin 14670 Janville
16	M.	Rosee	Maxime	19/07/1992	1900 Chemin du Marais 14670 Janville
17	M.	Devaux	Xavier	11/11/1977	427 chemin de Calleville 14670 Janville
18	M.	Lehugueur	Henri	19/03/1955	326 chemin de Bruyères 14670 Janville
19	M.	Reme	Michel	19/10/1948	203 route de Beuvron 14670 Janville
20	M.	De Wever	Laurent	19/05/1970	160 rue Haute 14670 Janville
21	Mme	Mazeron	Nicole	17/02/1951	151 rue Haute 14670 Janville
22	Mme	Jobert	Sandra	06/01/1988	422 route de Cléville 14670 Janville
23	M.	Cenier	Tiphaine	04/01/1980	315 chemin des Bruyères 14670 Janville
24	M.	Thieuw	Philippe	23/04/1950	133 Rue Haute 14670 Janville

Le conseil municipal approuve cette liste.

Nomination correspondant défense

Le correspondant défense a notamment pour mission d'informer les citoyens sur la politique de défense de la France, de sensibiliser les jeunes générations à la défense et d'assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

M. le Maire propose la nomination de Michel BEZOUT comme correspondant défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Michel BEZOUT comme correspondant défense.

Participation aux charges de fonctionnement des enfants scolarisés à Troarn

M. le Maire présente au conseil l'historique des échanges et la dernière proposition de la commune de Troarn concernant le participation aux charges de fonctionnement des enfants scolarisés à Troarn.

En 2025, la commune de Troarn propose une augmentation de la participation de fonctionnement par enfant à 2 225 euros pour la maternelle et 1 112 euros pour l'élémentaire. Or, cela représentait un doublement des montants actuellement appliqués, proposition que la commune de Janville a refusée. La commune de Janville a alors décidé d'appliquer le coût moyen départemental de fonctionnement fixé par le Préfet (arrêté préfectoral du 27 décembre 2024), soit 1 664 euros pour la maternelle et 635 euros pour l'élémentaire.

Lors d'une rencontre le 7 mai dernier, M. le Maire de Troarn a indiqué que l'augmentation des charges de fonctionnement résultait principalement du passage à temps plein du personnel des écoles, situation résultant de décisions prises sous la municipalité conduite par M. Lemarchand. Celui-ci ayant quitté ses fonctions en 2018, il peut toutefois être surprenant de constater que les répercussions financières de ces décisions n'apparaissent que récemment.

Des justificatifs de charges ont été transmis à la Préfecture mais la commune de Janville n'en a pas été destinataire. En tout état de cause, il ne paraît ni possible ni acceptable que les communes extérieures supportent les conséquences de dérives de gestion qui ne leur sont pas imputables.

Néanmoins, la commune de Janville demeure attachée à la recherche d'un compromis équilibré.

La commune de Troarn a présenté une proposition le 7 mai dernier.

Le conseil municipal de Janville, réuni le 5 juin 2026, a examiné cette proposition. Celle-ci ne peut être acceptée en l'état, dès lors qu'elle conduirait, à terme, à un triplement de la participation aux charges de fonctionnement, avec des montants atteignant 2 795 euros pour la maternelle et 1 615 euros pour l'élémentaire au terme de la sixième année.

Dans ces conditions, le conseil municipal de Janville demande à M. le Maire de formuler la contre-proposition suivante :

- application, dès cette année, du coût moyen départemental de fonctionnement fixé par le Préfet, soit 1 664 euros pour la maternelle et 635 euros pour l'élémentaire ;
- lissage sur deux années supplémentaires afin d'atteindre les montants sollicités par la commune de Troarn, soit 2 225 euros pour la maternelle et 1 112 euros pour l'élémentaire ;
- contractualisation de cet accord jusqu'en 2028, avant un réexamen de la situation en 2029.

Le conseil municipal espère qu'à cette échéance, la baisse des effectifs, les regroupements de classes ainsi que les autres mesures exposées par la commune de Troarn lors de l'entretien du 7 mai auront permis un assainissement durable des comptes et de la gestion.

CET Caroline Delhaye

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une démarche d'ouverture d'un compte épargne-temps est envisagée pour un agent communal, dans le respect des règles applicables à la fonction publique territoriale.

Tarification de la salle polyvalente

La commission communale « Salle des fêtes » s'est réunie le 1er juin.

Il est rappelé que la salle des fêtes sera prochainement réouverte à la location au public.

Les tarifs de location applicables en 2025 sont reconduits pour les années 2026 et 2027.

Toutefois, à compter du 1er septembre 2026, les dispositions suivantes seront applicables :

- Il sera appliqué une participation de 0,20 € le kWh consommé (relevés du compteur à l'entrée et à la sortie de location) au-delà de 50 kWh consommés. La participation de 0,20 € par kWh pourra être modifiée par une nouvelle délibération du conseil municipal.
- Un dépôt de garantie « ménage et tri » de 200 € est prévu : la salle, les équipements et mobiliers doivent être rendus nettoyés, laissés dans un état impeccable permettant une nouvelle location immédiatement après. Le tri des déchets dans les conteneurs devra être conforme aux recommandations de tri. Une attention doit également être apportée aux espaces extérieurs (parking, pelouses, voies) qui doivent être rendus dans leur état initial. Les bouteilles vides en verre doivent être déposées dans le conteneur à verre situé sur le parking derrière la salle polyvalente.
- Le dépôt de garantie est restitué dans les 14 jours à compter du jour de l'état des lieux, sous réserve de l'absence de manquement constaté. En cas de ménage et/ou de tri des déchets mal réalisé, tout ou partie du dépôt de garantie pourra être conservé, après constat établi lors de l'état des lieux de sortie ou sur la base d'éléments établissant que les désordres sont survenus pendant la période de location. Lorsque les frais de remise en état et de tri des déchets excèdent le montant des dépôts de garantie, le solde reste dû par le locataire.
- Un dépôt de garantie « dégradation » de 800 € est prévu : Ce dépôt est restitué sous réserve qu'aucun dégât n'ait été commis. Son montant garantit les disparitions de matériel, les dégradations du matériel, des locaux et des abords (notamment les clôtures, espaces verts, voies). Le dépôt de garantie couvre les dégradations qui sont identifiées dans l'état des lieux et/ou sont manifestement survenues pendant la location. Le dépôt de garantie constitue une avance sur les frais de remise en état ou de rachat dont la totalité des coûts est supportée par le locataire. Le chèque de dépôt de garantie est restitué, dans les 14 jours à compter du jour de l'état des lieux, lorsque les locaux sont rendus sans dégradation.

Pour l'année 2028, les tarifs proposés sont modifiés pour les personnes non domiciliées sur la commune de Janville comme suit :

- Week-end : 500 €
- Jour hors week-end : 250 €
- Réunions : 85 €

D'autres modifications tarifaires pourront intervenir au cours des années 2027 et 2028, sauf pour les contrats de location conclus antérieurement à la décision modifiant les tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ces modifications à l'unanimité des voix.

Cartographie des chemins et des points d'intérêt

Léonore DEBRAY chargée de mission mobilité douce pour Val es Dunes vient le 10 juin de 14h30 à 16h pour un échange au sujet de la mobilité douce et des circuits de randonnée (diagnostic, questions générales, enjeux).

Les membres de la commission « environnement et chemins » sont invités à ce rendez-vous.

Par ailleurs, Mélanie Uninsky fera une première version graphique des chemins de randonnée pour le site internet.

Un recensement des points d'intérêt sera fait conjointement par Solange Tassigny pour une présentation sur le site internet et Wikipédia.

Recensement des gîtes

Mélanie Uninsky et Solange Tassigny feront un recensement des gîtes et des hébergements sur la commune pour diffusion sur le site Internet.

Réhabilitation de la Croix de Janville

La Croix de Janville est un élément du patrimoine, une part de l'histoire locale, des usages et des coutumes. Elle participe à l'attrait touristique et à la richesse du milieu rural.

M. le Maire propose une remise en valeur de cette Croix. Une réflexion sera menée par la commission voirie, assainissement et espaces verts.

Mme Ferrandis sera associée à cette démarche.

Le pilote de cette démarche est Adeline MASSA-PICQUENOT.

Entretien des cimetières

Une matinée de nettoyage a été organisée le 27 mai.

Des arbustes sont à changer, les affichages sont à revoir, un caniveau en briques est à reprendre. Les canalisations d'eaux pluviales doivent être curées.

Il faut attendre septembre pour envisager un nouveau gravier dans le cimetière à côté de l'église.

Vente d'une portion du chemin des Froides vignes

Madame Solange TASSIGNY dispose de 2 devis de bornage.

Après avoir échangé avec l'acquéreur, ce dernier accepte le principe d'une vente à prix de 800 € et la prise en charge de l'ensemble des frais et notamment les frais de bornage et de notaire.

Le conseil municipal valide le montant de la vente au prix de 800 € et la prise en charge de l'ensemble des frais et notamment les frais de bornage et de notaire par l'acquéreur.

Remboursement des frais engagés par Siegfried GLESSMER

Un exemplaire de clé de la salle des fêtes a été acheté par M. le Maire pour un montant de 45,42€ sur le site cle-en-ligne.com.

Conformément à l'article L.2131-11 du CGCT, M. Siegfried GLESSMER ne participe ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, de rembourser à M. Siegfried GLESSMER la somme de 45,42 €.

Terrain derrière l'église

Un bloc de béton a été positionné à l'entrée du terrain.

Une convention de mise à disposition gratuite est proposée avec M. DUMONT propriétaire des chèvres.

M. le Maire donne lecture du projet de convention.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise, à l'unanimité des voix, M. le Maire à signer la convention.

Le Haras d'Alcor

Une convention est proposée avec le Haras d'Alcor pour la mise à disposition gratuite du terrain à côté de la mare.

M. le Maire donne lecture du projet de convention.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise, à l'unanimité des voix, M. le Maire à signer la convention.

Propositions de membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Il faut proposer à la DGFIP deux personnes habitant la commune pour siéger à la CIID.

Sandrine MASSA et Véronique LESLUIN se portent volontaires.

Le conseil municipal décide de proposer Sandrine MASSA et Véronique LESLUIN pour être membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Carcasse bovine – Rue Haute

Une vache est décédée le 25 mai 2026 dans une parcelle située rue Haute à Janville. Le propriétaire en a été informé le jour même successivement par un riverain puis par Solange Tassigny. Le propriétaire a indiqué avoir pris contact avec un service d'équarrissage, tout en précisant ne pas être en mesure d'entreprendre d'autres démarches permettant une évacuation plus rapide de l'animal.

Considérant les risques potentiels pour la salubrité publique ainsi que les troubles susceptibles d'être causés à l'ordre public, Monsieur le Maire s'est rendu sur place afin de constater la situation et de dresser le présent procès-verbal des faits observés.

La brigade de gendarmerie territorialement compétente ainsi que les services de la Préfecture ont été informés de cette situation.

M. le Maire a insisté pour faire intervenir les services préfectoraux. Il semble que la demande du propriétaire n'ait pas été prise en compte le lundi 25 mai. L'enlèvement de la carcasse par l'équarrisseur n'a pu avoir lieu que le mardi 2 juin au matin.

Malgré l'insistance des services préfectoraux et de M. le Maire, le propriétaire n'a pris de mesures conservatoires que le vendredi 29 mai au soir après une semaine marquée par des températures caniculaires (vigilance jaune aux températures) pour limiter les nuisances.

Le conseil municipal demande à M. le Maire d'adresser au propriétaire concerné un courrier rappelant les obligations applicables en matière de salubrité publique.

Noël des enfants

Sandrine Tassigny fait un compte-rendu de ces échanges avec les jeunes concernant les différentes pistes pour une animation pour les enfants à Noël.

Le Conseil municipal approuve la proposition de retenir des activités le 06/12/2026 avec Prison Island / You Jump.

Voyage des aînés

Plusieurs propositions sont évoquées au Conseil par Solange Tassigny.

Le conseil municipal approuve la proposition de retenir la sortie à Valognes avec un parcours et un déjeuner en train.

Villes et villages fleuris

Un dossier de présentation a été remis au Département. Une visite de Villes et villages fleuris est prévue au cours du mois de juillet 2026.

Vidéoprotection

La demande d'autorisation pour la vidéoprotection a été transmise à la Préfecture et nous sommes dans l'attente de la réponse.

Réparation de la toiture de la mairie

Une intervention en urgence est prévue pour les tuiles dans les gouttières. La réparation et le traitement antimousse sont prévus en octobre 2026.

Réserve incendie de la Ramée

Il n'y a pas de contrat d'entretien. Yvon Salle a commencé le nettoyage du massif.

Manoir de Janville

Un permis de construire a été déposé pour notamment la création d'une orangerie et d'un parking. Le dossier est en cours d'instruction.

Une réunion de présentation est prévue le 10 juin à 17h. Les membres du Conseil sont invités à échanger avec les nouveaux exploitants.

Projet de territoire

La communauté de communes travaille à l'élaboration de son projet de territoire, projet accompagné par le cabinet STRATEAL.

À ce titre, Monsieur Marc Bréant, consultant au sein de ce cabinet, a pris rendez-vous pour recueillir notre vision, nos priorités ainsi que nos attentes pour notre commune.

Le rendez-vous avec Marc Bréant du BE STRATEAL est fixé au 17 juin à 15h en visio

Equipements

M. le Maire présente au conseil municipal l'opportunité d'installer une table de pique-nique au niveau de la mare du chemin des Écoliers et de remplacer le filet de but abîmé.

L'entreprise MEFRAN a établi un devis pour une table de pique-nique en matériau composite recyclé, pour un montant de 890 € HT, ainsi qu'un devis pour un filet de but 3 x 2 m, pour un montant de 110 € HT.

Après échanges, le conseil municipal approuve le principe de ces acquisitions, sous réserve des crédits inscrits au budget.

Prochain conseil municipal le lundi 29 juin 2026 à 20h

et le suivant le lundi 31 août 2026 à 20h

La séance est levée à 22h45

Siegfried GLESSMER

Maire

Amaury GRENTE

Secrétaire de séance